

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 7237
N/REF : 8/06/2025 0H35 C:000620 I:06589
V/REF : Contrat N°007237 du 01/04/2009

**SDC 'Jardin des Canuts'
C/O FONCIA BOUVET BONNAMOUR
119 AVENUE DE SAXE
69003 LYON**

**IMMEUBLE : JARDIN DES CANUTS
12 RUE DE CUIRE
69004 LYON**

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N12 - BATIMENT A
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. L. PARADOL

BATIMENT A
CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA VMC DE TYPE VEC 382C SITUEE DANS LES GAINES
AU 6EME ETAGE
CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA VMC DE TYPE VEC 371B SITUEE DANS LES COMBLES
AU 5EME ETAGE

NETTOYAGE ET RAMONAGE
11 GAINES VERTICALES V.M.C. DE 7 NIVEAUX POUR LE BATIMENT A,
5 GAINES VERTICALES V.M.C. DE 8 NIVEAUX POUR LE BATIMENT A,

1 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/05/2025

Prix de base du contrat : 546,93



Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

Mois de l'indice de base : 09/2008 Valeur : 99,7
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.